

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement et Canton de Soissons

MAIRIE

DE

VAUXBUIN

02200

Tél : 03.23.73.07.64

fax : 03.23.73.10.50

email : mairievauxbuin@wanadoo.fr

ARRETÉ

Constatant l'absence de
maître d'un bien
sis section B n°151 et 152

Le Maire de la commune de Vauxbuin,

Vu la loi N°2004-809 du 13 août relative aux « libertés et responsabilités locales », et notamment son article 147,

Vu les articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Considérant que le bien sis « ruelle gavet », cadastré section B n°151 et 152 n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,

Considérant que cette situation fait présumer la vacance dudit bien,

ARRETE :

Article 1 : le bien sis au lieu dit : « la ruelle gavet », cadastré B n°151 et 152 d'une contenance de 5 ares et 97 centiares, dont le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité indiquée ci-dessus du présent arrêté, sera présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et sur le terrain en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile. Il sera en outre notifié au représentant de l'Etat dans le département. De plus, il sera procédé, s'il y a lieu, à une notification aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Soissons dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : le maire, la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauxbuin, le 26 mai 2008

Le Maire,

Gilbert BOBIN